**Récapitulatif des mesures proposées**

**(Note MDF : « Les écarts de retraites »)**

**I. MDA**

* ***Il serait proposé une option entre MDA et revalorisation de la pension.*** *Il pourrait ainsi être proposé à la mère de conserver sa MDA au titre de la maternité (4 trimestres dans le régime général), ou de la transformer en majoration de pension. Sans doute difficile techniquement, le système d’option permet de répondre à des situations variées.*

Difficile également à modéliser sous Pensipp. On pourrait penser à une probabilité ad hoc de choisir telle ou telle option. Il serait également possible d’endogèneiser ce choix en fonction de caractéristiques individuelles, comme le salaire.

Peut-être pourrait-on proposer quelque chose de différent pour la réforme de la MDA ?

**II. AVPF**

Un grand nombre de mesures sont proposées pour l’AVPF.

Plusieurs problèmes se posent pour l’évaluation de telles propositions :

* l’AVPF, d’après le travail mené sur les comptes notionnels, paraît globalement sous-estimée. Les masses de pensions sont inférieures à celle calculées dans Bozio et al (2006).
* Le pas annuel de PensIPP (un statut sur le marché du travail par année) n’est pas adapté pour rendre compte des différences de réduction d’activité (temps plein, temps partiel).
* L’AVPF est accordée sous condition de bénéfice d’une allocation familiale, qui ne sont pas intégrées à PENSIPP. Les réformes qui s’inscrivent dans une refonte des allocations familiales sont difficilement modélisables.
* ***Accorder l’AVPF pour une interruption d’activité d’au moins un trimestre, totale ou partielle, réalisée dans le cadre d’un congé « familial »***

La création du congé familial dans PENSIPP est sans doute assez complexe (sur quoi peut-on se baser pour assigner le statut AVPF-congé familiale ?), de plus, on peut se demander pourquoi une telle mesure serait spécifique aux femmes.

* ***Porter aux comptes des assurés chaque trimestre d’interruption réalisé dans le cadre d’un CLCA partagé à hauteur du salaire antérieur ou du meilleur salaire du couple.***

Qu’est ce qu’est le CLCA partagé ? Sans doute pas envisageable sous PENSIPP.

* ***Inciter les régimes complémentaires à se doter de mécanismes de compensation des interruptions ou réduction d’activité ; Il pourrait être envisagé d’attribuer des points gratuits aux bénéficiaires de l’AVPF.***

Ce point pourrait être modélisé assez simplement, il suffit en effet d’étendre le dispositif existant pour les périodes de chômage aux périodes d’avpf.

* ***Comptabiliser les trimestres cotisés au titre de l’AVPF pour calculer le minimum contributif***

Cette mesure devrait être modélisable assez facilement (le minimum contributif majoré ne pèse pas énormement). L’impact financier risque cependant d’être assez faible. D’autre part, le minimum contributif semble sous-estimé dans PENSIPP, sans que l’on sache encore très bien pourquoi.

**III. Bonification**

* ***Rendre le bonus pour trois enfants forfaitaire***

Cela ne pose pas de problème majeur. La question est celle de la calibration : à combien fixe-t-on la majoration forfaitaire ? A masse de pension égale ? Mais la masse évolue avec le temps. Fait-on évoluer la majoration avec l’évolution des pensions ?

**IV. Réversion**

Pas modélisé dans Pensipp pour le moment.   
RQ : La proposition de partage des droits au moment de divorce pourrait être facile à implémenter dans un système à points ou en CN.